

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le quatorze mars

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle du conseil de la CdC de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC – MM. BELOT – CORSAN – FEDIEU – GIRARD – LORIAUD – PLISSON – QUESSON.

**Délibération N°2016-01-014: Renforcement des effectifs pour la saison 2016 à Cordouan -
Création de 2 postes de saisonniers de 3 mois pour assurer la sécurité dans le fût et tenir
la boutique et d'un poste de chargé de mission pour 7 mois**

Vu le CGCT ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant la nécessité de renforcer le personnel pour la saison à Cordouan ;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu:

Article 1. de créer à compter du 1^{er} avril 2016 un poste non permanent de catégorie A à temps complet de chargé de mission « Cordouan » pour une durée de 7 mois ;

Article 2. d'autoriser pour occuper ce poste le recrutement d'un agent contractuel dont le salaire mensuel est établi en référence à la grille des attachés territoriaux ;

Article 3. de créer à compter du 15 juin 2015 et pour 3 mois deux postes de saisonniers à temps complet dont le salaire mensuel est établi en référence à la grille des adjoints techniques ;

Article 4. d'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ces postes et aux recrutements ;

Article 5. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 14 mars 2016

Le Président

Jacky QUESSON

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

25 MARS 2016

Bureau du Courrier